

Mission 2 : le combat pour l'équité territoriale	M2
Action 5 : agir au plus près des habitants	A5
Pacte régional de sécurité	

Le Conseil Régional,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L1111-2, L1111-10, L4211-1, L4221-1 et suivants,
- VU** le code de la sécurité intérieure et notamment les articles L223-1 et suivants, L252-1 et suivants, L421-1 et suivants, L511-1 et suivants, R511-1 et suivants,
- VU** le code des transports et notamment ses articles L1215-1, L1215-2, L1231-1-1, L1231-3, L2121-3 et suivants, L3111-7 et suivants,
- VU** le code de l'Education et notamment ses articles L214-1 et suivants, L216-1,
- VU** la délibération du Conseil régional des Pays de la Loire approuvant le Budget primitif 2021 notamment son programme 265,
- VU** le règlement budgétaire et financier,
- VU** l'avis du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional en date du 29 mars 2021,

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT l'avis de la commission Territoires, ruralité, santé, environnement, transition énergétique, croissance verte et logement

ENTENDU Eric THOUZEAU, Sophie BRINGUY, Barbara MAZIERES, Pascal GANNAT, Emmanuelle BOUCHAUD, Dominique AMIARD, Anne BEAUCHEF, Christophe DOUGE, Pascal GANNAT, Christophe CLERGEAU, Franck LOUVRIER, Roselyne BIENVENU, Roch BRANCOUR, Aykel GARBAA, Maurice PERRION, Laurent GERAULT

Après en avoir délibéré,

APPROUVE

l'inscription au Budget supplémentaire 2021 d'une dotation de 3 000 000 € en autorisations de programme au titre du programme n°265 « Développement et animation des territoires » pour le déploiement des deux mesures en faveur des Communes et des intercommunalités.

AFFECTE

Une dotation de 3 000 000 € en autorisations de programme pour la mise en œuvre de ces deux mesures.

APPROUVE

le règlement d'intervention relatif au fond régional de soutien à l'équipement de vidéo

protection et des CSU tel que figurant en 1 - annexe 1.

APPROUVE

le règlement d'intervention relatif au fond régional de soutien à l'équipement des polices municipales ou intercommunales tel que figurant en 1 - annexe 2.

La Présidente du Conseil régional

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a horizontal line at the bottom.

Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Contre : Groupe Socialiste, Écologiste, Radical et Républicain, Groupe Écologiste et Citoyen

Abstentions : Groupe La Région en Marche, Groupe Rassemblement National des Pays de la Loire

REÇU le 02/04/21 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs